

Commission spéciale sur la loi électorale

Bécancour 8 mars 2006

Monsieur le président, mesdames et messieurs les commissaires, monsieur André Gabias, député de Trois-Rivières, Bonjour.

Dans un premier temps, merci de nous permettre de nous présenter devant vous afin de participer à cette consultation nationale sur cet avant-projet concernant la loi électorale. Bien que nous soyons parmi les derniers à nous présenter devant vous, nous osons croire que votre commission n'a pas encore fait son nid dans l'élaboration des recommandations qu'elle fera au gouvernement et qu'il est encore possible de vous influencer. C'est dans cet esprit que nous sommes ici aujourd'hui.

Le 15 décembre 2005, monsieur Jacques Dupuis le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi qui préconise un mode de scrutin mixte prévoyant une représentation plus proportionnelle des partis, de même que d'autres changements au processus électoral.

D'entrée de jeu, nous sommes d'accord avec l'intention du gouvernement d'apporter les changements nécessaires à la loi électorale actuelle afin de favoriser une meilleure représentation de la société québécoise.

Il n'est cependant pas dans notre intention de commenter l'ensemble de l'avant-projet mais de donner notre opinion sur trois points qui nous semblent les plus menaçants pour la démocratie québécoise : L'alternance du pouvoir, l'obligation de consulter la population sur ce sujet par un référendum national et l'affaiblissement du lien élu-électeur par la nomination des non-élus.

Le régime actuel, en favorisant le bipartisme, cherche à concilier démocratie et efficacité gouvernementale. Il établit un équilibre entre une représentation juste, conforme aux choix exprimés par les électeurs, et une représentation efficace, produisant un gouvernement capable de prendre des décisions dont il porte la responsabilité devant le peuple. Grâce à l'alternance au pouvoir, notre système a permis de congédier les gouvernements incompetents ou corrompus plutôt que de diluer le pouvoir et les responsabilités par le biais d'un multipartisme qui condamne à gouverner en coalition. Ce qui arrivera inévitablement si la nouvelle loi était adoptée telle que présentée actuellement. Voulons-nous recréer au Québec un système semblable à Israël où un gouvernement de coalition formé de six ou sept partis est à la merci des représentants des factions révolutionnaires qui forment la coalition.

Le système électoral actuel, qui a produit des majorités nettes avec un pouvoir exécutif fort, a permis au Québec de mettre en place des politiques originales et souvent progressistes dans le contexte canadien et nord-américain, des politiques clairement imputables au parti au pouvoir et que les citoyens pouvaient juger et congédier.

Régler une question aussi importante par une loi de l'assemblée nationale, sans nécessairement avoir recours à un référendum nous semble impensable. Nous sommes en accord avec la position de certains experts que vous avez déjà entendus qui vous ont dit à quel point il était important que la population devait être absolument consultée sur la réforme du mode de scrutin.

Quand le territoire d'un État est aussi vaste et aussi inégalement peuplé que l'est le Québec, il est légitime, lorsqu'il s'agit de déterminer qui va gouverner, de relativiser le principe de l'égalité absolue du vote afin de prendre en compte le voeu des différentes régions. C'est la logique qui sous-tend le régime électoral actuel. Dans notre système, les élections sont véritablement plurielles : le choix d'un gouvernement ne résulte pas d'un référendum national, mais de 125 élections dans 125 circonscriptions territoriales différentes.

La réforme proposée provoquera selon nous une régression inquiétante dans la mesure où elle mettra en péril l'alternance politique qui est à la base de la démocratie québécoise. En revalorisant une clientèle anglophone historiquement acquise au PLQ mais concentrée dans un petit nombre de comtés, elle risque de faire du PLQ le parti permanent de gouvernement au Québec, comme le sont les libéraux fédéraux depuis la fragmentation de l'opposition à Ottawa, de façon malsaine pour les valeurs démocratiques. En effet, la réforme proposée ferait également éclater l'opposition sur des bases idéologiques. On se retrouverait avec un Parti libéral indélogeable qui pourrait facilement faire alliance avec un petit parti en cas de besoin.

Nous nous opposons fortement quant à la possibilité de nommer des non-élus pour combler les postes de députés issus du calcul de la proportionnelle. Nous croyons que quelque soit les qualités des personnes nommées, le lien affectif créé lors d'une campagne électorale serait totalement absent et ne ferait qu'augmenter l'écart toujours croissant entre le peuple et l'élus qui le représente. Nous suggérons que les postes issus de la proportionnelle soient affectés à des hommes et des femmes qui ont fait la campagne électorale dans la circonscription et qui malheureusement ont été défaits par quelques points. Ainsi, les citoyens se retrouveront plus facilement avec une personne qu'ils auront côtoyé le temps d'une campagne électorale. À notre avis, la place des non-élus doit continuer de se situer au niveau des hauts fonctionnaires de l'État.

La présente commission spéciale et le peu de mobilisation qu'elle suscite nous semblent un indice que le gouvernement veut pousser cette réforme de l'avant en faisant le moins de vague possibles. En effet, si nous comparons la tournée qu'à effectuer la ministre déléguée au Transport Madame Julie Boulay (à notre connaissance près de 40 rencontres à travers le Québec) pour régler la question des quatre roues, des skidoos et autres motorisées d'hiver, à celle que vous effectuez actuellement (15 au total) nous nous

posons de sérieuses questions sur l'information que monsieur et madame tout le monde a reçu et recevra de cet avant-projet.

Pour nous, une consultation générale (tel un référendum) permettrait au gouvernement d'affirmer qu'il a fait le nécessaire pour obtenir le pouls de la population sur ce sujet. Le référendum lui permettrait également d'avoir l'opinion de l'ensemble de la population quel que soit les allégeances politiques.

Enfin nous croyons et nous vous rappelons en terminant que le droit de vote est un droit de citoyen, d'électeur. C'est un élément fondamental de notre démocratie et ça ne se change pas du haut d'une majorité parlementaire à l'Assemblée nationale quel que soit le parti au pouvoir.

Merci de votre attention

Richard Tremblay

10 janvier 2006

Richard Tremblay
3065 Louis Pasteur
G8Z 4E4
Trois-Rivières
1-819-379-7459

Guy Julien
2360 Marie Leneuf
G8Z 3T4
Trois-Rivières
1-819-379-4201

Yves Matteau
7110 Place Ernest Fleury
G8Y 5X3
Trois-Rivières
373-1610 (692-4529)